

VOS DROITS AU TRIBUNAL DE POLICE

Your Rights in Traffic Court

(Translation by Angelina Manos)

Vous avez été chargé avec une violation des lois de circulation des États Unis. Il est important que vous compreniez vos droits. Le juge vous parlerez individuellement à propos de votre dossier. Si vous avez des questions à propos de l'accusation contre vous, le verdict que vous pouvez recevoir ou vos droits juridiques, n'hésitez pas à demander. Prenez quelques minutes de lire ceci de vous aider de meilleure comprendre les procédures et de réduire la quantité de temps lequel vous devez passer au tribunal.

ASSUREZ-VOUS QUE VOUS AVEZ À L'ENDROIT CORRECTE AU TEMPS CORRECT

Regardez le bas de votre contravention. Il y a une grande boîte rectangulaire avec deux petites boîtes à l'intérieur qui vous disent si une apparition est obligatoire. Si la boîte près de la déclaration « la comparution devant le tribunal est non-requis, » n'allez pas à la salle d'audience à moins que vous auriez dit avec un des greffiers au guichet d'assurer que vous pouvez apparaître au tribunal. Si votre amende ne requit pas une apparition et vous n'enregistrez pas au guichet avant entrer la salle d'audience, le juge ne saura pas que vous avez là et votre dossier ne sera pas appelé ou entendu par lui.

LES ÉVÉNEMENTS QUI SE PASSERONT AU TRIBUNAL

Le juge appellera votre nom et le numéro de votre dossier. Quand votre dossier est appelé, deboutez en face du juge, s'il vous plaît. Tout d'abord, le juge vous dira votre charge et vos sanctions possibles si vous avez trouvé coupable ou plaider coupable. Il est important que vous compreniez votre ordre tribunal et conséquences envisageables. Si vous avez des questions à propos de l'accusation ou les pénalités, c'est le temps de demander.

VOTRE DROIT D'AVOIR UN AVOCAT

Après avoir expliqué la charge contre vous et les pénalités possibles, le juge vous demandera si vous souhaitez avoir un mandataire ou si vous préférez représenter vous-même.

Si l'infraction de laquelle vous avez accusée possiblement inclut une peine de prison, vous avez le droit absolu d'avoir un avocat. Si vous avez considéré « indigent », ou si vous n'avez pas assez de revenu ou d'argent d'embaucher votre propre avocat, le juge le nommera pour vous si vous y sollicitez. Dans ce cas, vous serez demandé de remplir un affidavit financier sous serment afin de déterminer si vous y qualifié. Si le juge nomme un avocat pour vous, vous pourriez être requis de payer un prix raisonnable à *Champaign County* pour ses services. Si vous échouez de payer, vous pourriez être trouvé en outrage du tribunal et condamner possiblement à la prison. Si vous avez des

questions à propos de votre droit d'un avocat, les posez, s'il vous plaît. Si vous avez besoin de temps de recruter votre propre avocat, il est possible de vous y donner.

Si l'infraction de laquelle vous êtes chargée n'a pas la possibilité d'une peine de prison, mais avoir seulement une contravention, le juge ne peut pas embaucher un avocat pour vous. Vous avez le droit d'être représenté par un avocat, mais il faut obtenir votre propre. Si vous souhaitez représenter vous-même sans avocat, vous avez ce droit, aussi.

Si vous désirez de discuter avec un avocat avant de procéder avec votre dossier, assurez-vous de dire au juge et vous recevrez au moins d'une semaine.

PLAIDER COUPABLE OU INNOCENT

Si vous dites au juge que vous ne souhaitez pas discuter avec un avocat et vous préférez de représenter vous-même, il vous demandera si vous voulez plaider coupable ou innocent. En plaidant coupable, vous abandonnez votre droit de procès et accorder d'être condamné. Ainsi, il est important que vous compreniez vos droits en ceux qui concernent un procès.

VOTRE DROIT D'AVOIR UN JURY

Si vous souhaitez plaider innocent, vous avez le droit d'avoir un jury. Dans un procès avec un jury, douze personnes d'une liste de titulaires de permis de conduire valides et électeurs inscrits à Champaign County sont sélectionnées au hasard. Dès que le jury avait été choisi, ils entendront la preuve et décider si vous êtes coupable sans doute raisonnable. À moins que tout sont convaincus, vous ne pouvez pas condamner. Si vous souhaitez avoir un procès avec un jury, le juge prévoira un dossier pour un rappel de l'ordre. Si vous n'êtes pas représenté par un avocat, vous devez apparaître. Là, le juge prévoira une date spécifique pour votre procès.

Si vous demandez à un procès avec un jury et vous n'êtes pas représenté par un avocat, soyez attentive que vous agirez comme votre propre avocat. Vous serez responsable de la sélection du jury, d'informer aux jurés de la loi appropriée et de soutenir toutes les mêmes règles et procédures comme un avocat.

VOTRE DROIT D'AVOIR UN PROCÈS DE LA COUR

Vous pouvez abandonner votre droit d'avoir un procès avec un jury et avoir un procès seulement devant un juge qui s'appelle un procès de la cour. Si vous souhaitez ceci, le bureau du greffier prévoira le dossier pour un procès et vous notifierez par courriel la date et l'heure.

Si vous êtes poursuivi de justice pour une infraction ou la prison n'est pas une répercussion possible et l'apparence au tribunal n'est pas inéluctable, vous pouvez demander un procès de la cour au guichet du greffier hors de la salle d'audience.

Si votre adresse change, il est votre responsabilité d'écrire le bureau du greffier en incluant votre nouvelle adresse et votre numéro de dossier afin d'assurer que votre notification est envoyée au endroit correct.

VOS DROITS AU PROCÈS

Sans égard pour la type de procès que vous choisissez, vous avez ces droits : Le fardeau est pour la poursuite judiciaire de vous prouver coupable sans doute raisonnable. Ce fardeau n'est pas pour vous de démontre votre innocence.

Vous avez le droit de regarder et écouter les témoins affirment contre vous et le droit de contre-interroger, ou les posent questions appropriées de déterminer s'ils sont honnêtes et précises.

Vous avez le droit de présenter témoignage et témoins en votre nom. Si vous souhaitez, ils peuvent être comparus ou ordonné de apparaître à la date et l'heure de votre procès.

Vous aurez le droit d'attester en votre propre nom, si vous désirez. Or, si vous ne souhaitez pas témoigner ou répondre aux questions à propos de l'incident, personne ne peut vous forcer et le jury ne peut pas assumer que vous êtes coupable simplement parce que vous ne témoignez pas.

VOTRE DROIT À UNE REQUÊTE COUPABLE

Si vous souhaitez abandonner tous les droits qui sont déjà décrit et plaider coupable dans une situation avec seulement une amende, vous pouvez le faire. Une séance se passera immédiatement de déterminer se total. Vous serez requis de payer les coûts judiciaires aussi. Il est possible que le juge pose des questions à propos de votre conviction et votre rapport de conduite. Il est possible aussi que l'état suggérait une amende.

S'il est approprié, vous pouvez demander du juge de considérer la supervision judiciaire. Si vous êtes à la supervision judiciaire et vous complétez la période avec succès, ce procès-verbal ne contera pas contre votre rapport de conduite. Vous aurez le temps de payer vos amendes et coûts. Si vous ne les payez pas à l'heure, ou si vous recevez une autre contravention, vous pouvez perdre votre mandate de supervision judiciaire et recevoir une autre violation contre vous.

Si votre procès-verbal n'explique pas qu'une apparition tribunal est requise et vous n'avez pas chargé pour excès de vitesse de vingt heures plus de limite, la façon la plus facile d'être à la supervision judiciaire (si vous remplissez les conditions) est d'assister au programme de sécurité de circulation. Afin de savoir si vous qualifiez pour ce programme, vous pouvez obtenir un fichier d'inscription qui liste les conditions nécessaires du bureau du greffier.

VOTRE DROIT DE SE POURVOIR EN APPEL

Vous pouvez demander de retirer votre supplication dans trente jours depuis que vous avez plaidé coupable. Vous devez demander ceci à l'écrit et déclarer tout de vos raisons. Seulement les raisons inclut dans votre motion peuvent être utilisées pour se pourvoir en appel. Si vous êtes permis de retirer votre supplication, vos contraventions peuvent être rétablies. Si vous ne rangez pas cette motion ou demander une analyse de votre contravention dans trente jours de votre date de comparution devant le tribunal, vous perdez votre droit de se pourvoir en appel.

RENONCIATION DE DROITS ET REQUÊTE COUPABLE

Si vous souhaitez plaider coupable, SIGNEZ LA DÉCLARATION SUIVANTE, S'IL VOUS PLAÎT :

J'AVAIS LU ET JE COMPRENDS TOUT DE MES DROITS INCLUANT MON DROIT D'AVOIR UN AVOCAT, UN PROCÈS AVEC UN JURY OU SEULEMENT LE JUGE ET JE SOUHAITE ABANDONNER TOUT DE CES DROITS SANS MON DROIT DE SE POURVOIR EN APPEL. JE PLAIDE COUPABLE DE MA PROPRE VOLONTÉ. PERSONNE N'AVAIT FORCÉ, MENACÉ OU ME CONTRAINT DE PLAIDER COUPABLE.

CHARGE :

AMENDE : \$ _____ ET COÛTS JUDICIAIRES
(Le juge remplira la quantité de l'amende)

Signature du défendeur

Date